

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024

PRÉSENTS : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mmes LEMBEZAT, BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : M. DESPLAT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAMALHO

24 - 148 - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN MAISON DES ASSOCIATIONS ET REQUALIFICATION DE L'ÎLOT LAPEYRERE - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

La commune est propriétaire d'un îlot donnant sur la rue Lapeyrère et le Foirail, comprenant un certain nombre d'équipements publics : Médiathèque, école de musique, « Espaces Jeunes », ancien CMP, locaux de stockage.

Il est proposé de transformer profondément cet îlot dans le cadre d'un projet de création d'une Maison des associations.

Ce projet est né du constat que de nombreuses associations de la ville étaient accueillies dans des locaux vieillissants et disparates qui nécessitent des travaux de rénovation et de mise en conformité. En réponse à ce besoin, il est proposé de créer un espace mutualisé pour les associations en rénovant le bâtiment qui abritait jusqu'à son déménagement en juillet dernier le Centre Médico-Psychologique et hôpital de jour pour Enfants et Adolescents d'Orthez.

Une étude de programmation a été engagée en 2022 et a permis via une démarche de concertation avec les associations de définir le programme de la future maison des associations. Ce projet répond à une réflexion d'ensemble intégrant la requalification des espaces publics de l'îlot, son ouverture sur la ville ainsi que sa desserte. Les questions environnementales sont également au centre de ce projet avec une désimperméabilisation des sols, la création d'îlot de fraîcheur et la gestion intégrée des eaux pluviales. L'objectif est de créer ainsi un espace agréable de rencontre et d'activités pour la population.

Ce projet est une des actions de la convention-cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 4 octobre 2022.

Cette opération est scindée en deux phases. La première concerne la réhabilitation du bâtiment et l'amélioration de ses abords et son accessibilité avec les équipements communaux situés au nord de l'îlot ainsi que la création de places de stationnement. Une seconde phase du programme porte sur les aménagements paysagers de la partie nord.

Les travaux concernent la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'immeuble situé 5 rue Lapeyrère, d'une surface de 1102 mètres carrés. Deux nouveaux volumes sont ajoutés de part et d'autre du bâtiment, permettant de marquer l'entrée principale et de créer un porche d'entrée qui intègre l'élévateur, permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage directement depuis le hall. En pignon est-nord est, le

second volume de bois est visible depuis la partie supérieure du site.

permettent à la maison des associations d'être à la fois tournée vers la rue de Lapeyrère et vers le haut du site, vers l'école de musique, la bibliothèque et les locaux associatifs.

Le programme de travaux de la première phase prévoit également des interventions sur les abords de la future maison des associations. Il s'agit de la démolition des garages bois donnant sur la rue Lapeyrère avec l'aménagement en lieu et place d'un parking accessible dont le revêtement est perméable et participe pleinement de la gestion des eaux pluviales. A l'est du bâtiment rénové, une nouvelle rampe piétonne accessible permet de rattraper le niveau haut de l'îlot. Un talus végétalisé est constitué au nord de la parcelle constitué principalement de végétaux indigènes et représentatifs du territoire. Le nouveau parking est accompagné d'arbres et d'arbustes afin de créer des espaces de fraîcheur et apporter de l'ombrage.

Le montant global de la première phase (études préalables comprises) est estimé à 1 286 297 € HT soit 1 543 556,62 € TTC.

Cette opération peut faire l'objet de plusieurs demandes de financements.

En effet, le projet a été présenté au Groupe d'Action Local Lacq Orthez Béarn des Gaves le 3 octobre dernier qui a donné un avis d'opportunité favorable pour orienter ce dossier vers l'obtention de fonds européens du FEDER pour un montant de 150 000 €.

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à projet 2024 pour le développement et la transition écologique des centres-bourgs et centres-villes à destination des communes labellisées par l'État au titre de leur stratégie de revitalisation. Il soutient des projets de rénovation et de réhabilitation de bâtiment existant et l'aménagement qualitatif des espaces publics.

Enfin, l'État peut apporter un soutien financier dans le cadre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local ou du Fonds Vert.

Il est donc proposé de solliciter ces trois institutions pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la réalisation de la première phase des travaux de réhabilitation et de rénovation d'un bâtiment en maison des associations et la requalification de l'îlot Lapeyrère, et son plan de financement,**
- **sollicite les subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 octobre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le